FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **OXYDOR**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Désodorisant - usage professionnel.

Solution prête à l'emploi à utiliser avec les appareils conformes au concept Oxy'Pharm

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

SU22 (Utilisations professionnelles)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : OXY'PHARM
Adresse : 829 Rue Marcel Paul, 94500 Champigny sur Marne, FRANCE
Téléphone : +33.1.45.18.78.70
E-mail : commercial@oxypharm.net
http://www.oxypharm.net/

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Pays	Numéro de téléphone	Site internet
Belgique	+ 32 070 245 245	http://www.centreantipoisons.be/
France	+33 (0)1 45 42 59 59	INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.
Luxembourg	+352 8002-5500	http://www.centreantipoisons.be
Suisse	145	http://toxinfo.ch/

Autres numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence, appelez le centre anti-poison le plus proche ou le 112.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations :

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations :

Pictogramme de danger : Aucun
Mention d'avertissement : Aucune
Mention de danger : Aucune
Conseils de prudence : Aucun
Etiquetage additionnel : Aucun

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) telles que définies selon les critères de l´article 57 de REACH, Règlement (CE) N°1907/2006 à une concentration individuelle supérieure à 0.1% - liste publiée par l´Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) conformément à l'article 59 de REACH (http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table).

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou tPtB telle que définie à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) N°1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable (mélange).

3.2. Mélanges

Composition :

Solution à base d'huiles essentielles.

Informations sur les composants :

Aucune substance contenue dans le mélange n'est présente dans une concentration individuelle supérieure ou égale aux concentrations mentionnées à la section 3.2.2 du Règlements (UE) N°2015/830.

Autres données :

Aucune donnée.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de malaise, transporter la personne exposée à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion massive, consulter un médecin en lui montrant l'étiquette. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Si la quantité ingérée est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien faire ingérer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible pour le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique et immédiat :

Aucune donnée n'est disponible.

Information pour le médecin :

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO_2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :
- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, peuvent se former :
- oxygène (O_2)
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO_2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

En cas de dispersion accidentelle d'une grande quantité, évacuer tout le personnel et n'autoriser l'accès qu'à des opérateurs entraînés et équipés d'appareil de respiration autonome.

Assurer une ventilation adéquate.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Eviter toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage/Emballage

Conserver le récipient bien fermé dans son emballage d'origine dans un endroit sec et bien ventilé, entre 5° et 30°C.
Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Aucune limite d'exposition professionnelle définie à ce jour pour les substances composant le produit.

Valeurs limites biologiques :

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Aucune donnée n'est disponible.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Avant toute manipulation de quantités importantes, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés conformes à la norme NF EN374 en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Risques thermiques

Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État Physique :	Liquide fluide
Odeur :	Ambrée
Couleur :	Incolore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH du mélange :	4.5 ± 0.3
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Non déterminées
Limites supérieures/inférieures d'explosivité :	Non déterminées
Pression de vapeur :	Non déterminée
Densité de vapeur:	Non déterminée
Densité relative :	Non déterminée
Solubilité :	Non déterminée
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminée
Viscosité :	Non déterminée
Propriétés explosives :	Non déterminées
Propriétés comburantes :	Non déterminées

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- oxygène (O_2)
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO_2)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Substances

Non applicable (mélange).

11.1.2 Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Ce mélange n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

Toxicité aiguë :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible concernant le mélange mais aucun risque n'est attendu au vu des composants.

Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible concernant le mélange mais aucun risque n'est attendu au vu des composants.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible concernant le mélange mais aucun risque n'est attendu au vu des composants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Le produit ne contient aucune substance classée pour cette classe de danger.

Danger par aspiration :

Le produit ne contient aucune substance classée pour cette classe de danger.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée n'est disponible.

Effets interactifs

Aucune donnée n'est disponible.

Absence de données spécifiques

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Non applicable (mélange).

12.1.2. Mélange

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Ce mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement (méthode conventionnelle par calcul).
Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et tPtB

Le mélange ne contient pas de substance évaluée comme PBT ou tPtB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/UE., la décision 2014/955/UE et la Directive (UE) 2015/1127.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations :

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique.

tPtB : Très persistant, très bioaccumulable.

SVHC : Substances préoccupantes (Substances of very high concern)

Révision :

Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.
Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Modifications de la version N°1 à la version N°2:
Changement de logo and autres corrections mineures (format, libellé).